

Zeitschrift: Rapport annuel / Office central suisse du tourisme
Herausgeber: Office central suisse du tourisme
Band: 9 (1949)

Rubrik: Administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

revue « La Suisse » reste un remarquable instrument de propagande. Chaque mois, nous en envoyons 300 exemplaires à des hôtels, cafés, médecins, etc.; nous avons pu constater qu'elle y est partout en lecture. En 1949, notre service de conférences a connu une activité intense et notre provision de diapositifs est constamment en circulation. Nos conférenciers ont donné sur la Suisse environ 150 causeries dont l'assistance a toujours été satisfaisante. Nous n'avons aucune peine à placer de bons films, qui sont toujours très recherchés. Le nombre des bandes que nous avons prêtées s'est élevé à 120 en tout et il n'a pourtant pas suffi à la demande, il s'en faut même de beaucoup. Tous les 15 jours nous avons renouvelé l'agencement de nos quatre grandes vitrines et nous nous sommes également efforcés de fournir les bureaux de voyages en bon matériel pour les leurs. Le nombre des visites reçues s'est élevé à 15 000 environ.

VII. Administration

1. Organes

a) Membres

Le nombre de nos membres s'est accru de façon réjouissante. A la fin de 1949, nous en comptons 286 (en 1948, 288) et 48 autres (en 1948, 42) nous fournissaient des subventions volontaires. Les trois actions de « recrutement » entreprises avec l'appui des CFF et des PTT ont été couronnées de succès. Elles nous ont en effet valu 46 nouvelles adhésions dont les cotisations (34) et les subventions volontaires (12) s'élèvent au total à Fr. 10 000.— exactement. Nous ne considérons cependant pas ces campagnes comme terminées et espérons étendre encore le cercle de nos membres.

La 9^{me} Assemblée générale a eu lieu le 9 mai à Macolin, sous la présidence de M. le Dr h. c. Meili, président de l'OCST, qui prononça un exposé intéressant sur l'importance des sommes que les différents Etats consacrent au tourisme. Ses déclarations ont établi

une fois de plus que, comparativement aux pays concurrents, la Suisse ne dispose dans ce but que de ressources relativement modestes. Après avoir entendu le rapport de M. S. Bittel, directeur de l'OCST, l'assemblée adopta le rapport annuel et les comptes de 1948 et M. Niederer, directeur-adjoint, rendit compte du résultat de son voyage aux Etats-Unis. M. Jaccard, directeur de l'Association des Intérêts de Lausanne, a été élu à la place de M. Michel, directeur de l'Office du tourisme de l'Oberland bernois, comme représentant, au sein du Comité, de l'Association suisse des Directeurs d'offices de tourisme pour le reste de la période administrative.

b) Comité

Pour la première fois dans nos annales, il a fallu convoquer le Comité à quatre reprises en 1949. Cela est dû au fait que tous les points à l'ordre du jour n'ont pas pu être traités lors de la première réunion; il a donc fallu en convoquer une deuxième. D'autre part, les statuts ne prévoient pas la possibilité, pour le Comité, de prendre des décisions par correspondance. Un cas urgent s'étant présenté en novembre, une nouvelle réunion a été nécessaire.

Les rapports pour l'Assemblée générale et le programme d'action pour l'été et l'automne ont été adoptés lors de la 22^{me} séance du 12 avril, à Fribourg, et du 9 mai, à Bienne. Les principales questions discutées à la séance du 15 septembre, qui coïncidait avec la conférence des chefs d'agence, furent le programme d'action pour l'hiver et le printemps 1949/50 et, surtout, le financement de notre Office tel que le prévoyait le régime transitoire des finances fédérales. La décision y fut prise de tout mettre en œuvre pour assurer à l'OCST les contributions prévues par la loi, c'est-à-dire 2,5 millions de contribution fixe et Fr. 500 000 au maximum de contribution variable.

La quatrième et dernière séance, celle du 11 novembre à Berne, a été consacrée tout entière aux délibérations sur l'intensification de la publicité touristique aux Etats-Unis. Les actions projetées — mesures directes de l'OCST et campagne européenne collective avec les pays du Plan Marshall dans le cadre de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O.E.C.E.) — ont obtenu

l'agrément du Comité; étant donné l'importance des sommes en jeu, celui-ci a toutefois exprimé le vœu que ces actions soient suivies de très près.

c) Bureau

A l'instar du Comité, le Bureau a été convoqué plus souvent en 1949 (huit fois au lieu de cinq en 1948). D'une façon ou d'une autre, le Bureau a dû, lors de chacune de ses séances, préciser son attitude au sujet du renforcement des ressources financières de l'Office et de la propagande aux Etats-Unis. C'est ainsi qu'il a étudié l'introduction d'un appareil de jeu qui, si l'autorité avait délivré l'autorisation nécessaire, aurait été installé dans les hôtels et aurait valu à l'OCST des recettes considérables. Le projet d'introduction de guichets de change dans certaines agences a été approuvé.

Le Bureau a dû s'occuper tout spécialement de la tournure peu réjouissante que prenaient tout d'abord les contributions de la Confédération à l'OCST telles que les prévoyait le régime transitoire des finances fédérales. Il a également étudié de près les campagnes de publicité pour les Etats-Unis. Il a approuvé l'affectation à l'intensification de la propagande aux Etats-Unis de la somme de Fr. 300 000, provenant de l'excédent de recettes de la « Leave Action », qui avait été attribuée à l'OCST. De même, il a arrêté les grandes lignes de l'action spéciale à exécuter l'année prochaine et de la participation suisse à la campagne européenne collective aux Etats-Unis ainsi que les crédits qui leur seront alloués.

A partir du 16 mars, la Centrale touristique pour les permissionnaires américains a été subordonnée à l'OCST et le Bureau a décidé de maintenir l'organisation en vigueur jusqu'ici, de rendre cet organisme annexe aussi indépendant que possible et d'en confier la direction à un « Comité touristique » dont le chef, M. Cottier, serait l'agent de liaison avec le Bureau.

Le Bureau a enfin approuvé la sous-location de l'agence de Prague à la compagnie des Wagons-Lits et la location de locaux particuliers pour l'agence de Buenos-Aires.

Cette année de nouveau, la mort a frappé dans les rangs de l'OCST. Monsieur Hermann Schmid, directeur de l'Hôtel Bellevue-

Palace à Berne, qui faisait partie du Bureau depuis 1945, a succombé le 7 novembre, à Berne, à une maladie qui le minait depuis longtemps. L'OCST a perdu en lui un collègue avisé, en même temps qu'un ardent défenseur de ses intérêts et sa mémoire ne sera pas oubliée.

2. Personnel

A la fin 1949, l'effectif du personnel était le suivant:

Zurich	35 (33 en 1948)
Lausanne	5 dont une employée à la demi-journée (5)
Agences	166 dont 4 employés temporaires (162)
au total	206 y compris les temporaires ou 202 (200) fonctionnaires et employés fixes.

L'effectif des agences (* = avec la vente de billets) s'établit comme suit:

*Amsterdam	16 (18 en 1948)
*Bruxelles	19 (18)
Buenos-Aires	3 (3)
*Le Caire	4 (4)
*Francfort	8 (4) dont 1 employé rétribué par la Swissair
Lisbonne	5 (5)
*Londres	38 (36) dont 1 temporaire
*Milan	6 (6)
*New York	14 (12)
Nice	3 (3)
*Paris	28 (29) dont 3 temporaires
Prague	1 (2)
*Rome	8 (6)
San Francisco	4 (4)
*Stockholm	5 (7)
*Vienne	4 (4)

Ainsi que le précédent rapport annuel l'avait constaté, les chiffres des fonctionnaires et employés à poste fixe se sont stabilisés. Le proche avenir semble à l'abri de fortes fluctuations dans ce domaine; cela est dû au fait que les CFF attachent à nouveau beau-

coup d'importance à ce que certains de leurs fonctionnaires parachèvent leur formation en effectuant des stages temporaires dans nos agences.

Dans le secteur des stations thermales, les deux derniers cours de perfectionnement destinés au personnel des agences ont eu lieu du 22 au 28 mai et du 18 août au 3 septembre; nous n'en envisageons plus d'autre pour le moment. Pour compléter les connaissances en matière de tarifs du personnel des agences, un instructeur des CFF a été délégué à deux d'entre elles, à titre d'essai et pour une brève période. Ce complément d'information aurait été utile et même nécessaire; en raison du nombre relativement peu élevé de fonctionnaires et employés, ce mode de faire ne s'est pas avéré rationnel.

D'une façon générale, nous regrettons que la situation financière de l'OCST nous oblige à réduire au strict minimum l'effectif du personnel. Nous perdons ainsi la possibilité de recruter et de former nous-mêmes un personnel qualifié.

3. Finances

La discussion sur les contributions de la Confédération à l'OCST a présenté un aspect aussi vif que varié. Par lettre du 14 décembre 1948 et vu l'échéance de l'arrêté fédéral du 20 juin 1947 instituant des mesures propres à réduire les dépenses de la Confédération, le Département fédéral des finances et des douanes pria le Département fédéral de postes et des chemins de fer de modifier l'arrêté fédéral du 21 septembre 1939 créant un Office central suisse de tourisme dans le sens des arrêtés parlementaires pris dans le cadre de la réforme des finances fédérales.

Dans le Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur sa gestion en 1948, il est dit, sous la rubrique « Office fédéral des transports F Service technique » (p. 379):

« On envisage de faire supporter les charges supplémentaires dues au renchérissement à ceux qui bénéficient du tourisme; mais les intéressés estiment que la Confédération devrait respecter les engagements contractés lors de la création de l'Office

envers le seul grand secteur économique qui ait beaucoup souffert de la guerre. L'organisation nationale créée pour la propagande en faveur du tourisme étant le résultat mûrement réfléchi de longues études et de concessions réciproques, la Confédération ne saurait, en réduisant ses contributions, renier l'œuvre de solidarité accomplie et rejeter sur les autres membres de l'Office des charges dépassant la compensation du renchérissement, sans compromettre aussitôt l'équilibre de tout l'édifice. »

Une conférence réunissant les représentants des principaux intéressés membres de l'OCST, des CFF, des PTT et de la Société Suisse des Hôteliers sous la présidence de M. Cottier, directeur de l'Office fédéral des transports, et en présence de la direction administrative et financière de l'OCST, s'est rallié aux vues exposées par le Conseil fédéral dans le rapport de gestion précité. Au cours de cette réunion, les représentants des CFF et des PTT s'engagèrent à augmenter de 50 % leurs cotisations pour compenser le renchérissement, à condition que la Société Suisse des Hôteliers fasse de même et que la Confédération verse les contributions fixées par la loi.

En revanche, le message du Conseil fédéral aux Chambres fédérales, en date du 27 juillet 1949 et qui aurait dû être applicable jusqu'à la fin décembre 1954, voulait non seulement ramener à 1 million la contribution de la Confédération à l'OCST, mais encore autoriser le Conseil fédéral à procéder à d'autres réductions.

Le Conseil national a donné une forme plus favorable au passage de l'arrêté sur le régime transitoire concernant les contributions à verser par la Confédération à notre Office. Cela est dû sans aucun doute à notre énergique intervention auprès du Conseil fédéral et des Chambres, ainsi qu'à la dévaluation qui s'est produite dans l'intervalle. M. Nobs, Président de la Confédération, a reçu une délégation du Bureau, composée de MM. A. Meili, Dr h. c., président de l'OCST, Wey, conseiller national et Bittel, directeur, et a discuté cette question avec elle. Nous nous sommes efforcés d'atteindre les membres des commissions des finances du Conseil natio-

nal et du Conseil des Etats et de les renseigner de vive voix et par écrit. Les membres de ces commissions ayant en outre été orientés par M. Bittel de façon abondante, en même temps que personnelle, le Conseil des Etats a rétabli à 2,5 millions — grâce aux interventions décisives de MM. Stüssi et Lardelli — les contributions de la Confédération à notre Office. Le Conseil national ne les porta toutefois qu'à 2 millions, montant auquel elles furent définitivement arrêtées. Il était en outre entendu que les réserves devaient permettre de financer la publicité jusqu'en 1951, lorsqu'il faudra étudier à nouveau le rétablissement, au niveau légal de 1939, des dites contributions.

Vu l'état du fonds constitué en vue d'encourager le tourisme pendant la période d'après-guerre, il faudra absolument revenir au régime légal au début de 1951 si nous voulons éviter de pratiquer des coups sombres dans notre programme et dans le réseau des agences.

Situation du fonds à la fin 1949	Fr. 1 950 000.—
prélèvement probable pour 1950, au minimum	Fr. 1 150 000.—
Situation du fonds au début de 1950, au maximum	<u>Fr. 800 000.—</u>

somme qui devra servir à mettre sur pied une agence en Allemagne.

Notons encore, à propos des contributions de la Confédération, qu'en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 12 juillet 1949, la comptabilité de l'OCST n'est pas seulement vérifiée par notre commission de contrôle, dont le chef est nommé par le Conseil fédéral, mais encore par le Contrôle des Finances. Nous sommes ainsi le seul organisme de Suisse dont les comptes soient revus par deux instances fédérales.

Dans l'ensemble, les cotisations des membres sont rentrées normalement en 1949, mais plus lentement qu'en 1948.

Cotisations payables jusqu'à la fin 1949 (sans les contributions de la Confédération, ni celles des administrations et établissements fédéraux)	Fr. 831 537.35
Suventions volontaires	Fr. 4 685.—
soit au total	Fr. 836 222.35
Montants encaissés jusqu'à la fin de l'exercice	Fr. 827 422.—

4. Centrale touristique pour les permissionnaires américains

L'« ancienne » Centrale a été liquidée à Berne le 15 mars par l'Office fédéral des transports et les instances compétentes du Département militaire. Subordonnée à l'OCST, la « nouvelle » Centrale est immédiatement entrée en activité dans les locaux de la gare badoise de Bâle. Cette Centrale touristique a pour tâche principale d'encourager les membres des troupes américaines d'occupation stationnées en Allemagne à passer leurs permissions en Suisse, et d'organiser ces voyages. La Centrale dispose pour cela de deux « Leave Centers » (bureaux de renseignements et de réservation) situés à Carlsruhe, à l'Hôtel Reichshof, et à Munich, Neuhauserstrasse 21. Ces « Leave Centers » entretiennent les meilleures relations avec toutes les organisations des « Special Services » qui déploient ainsi une large activité en faveur de ces voyages de permissionnaires, ainsi que de la Suisse en général. La nouvelle Centrale est dotée d'un fonds de réserve constitué en 1945/46 par l'ancienne Centrale, au moyen de ses excédents de recettes. Lors de la reprise de la Centrale par l'OCST, le 16 mars 1949, ce fonds s'élevait à Fr. 539 043.36. Il est consigné à l'Administration Fédérale des Finances et ne produit pas d'intérêts; il sert à couvrir les déficits d'exploitation qui se sont montés à Fr. 68 000 pour l'année 1949. De la fin mars 1949 à la fin février 1950, le chiffre d'affaires de la Centrale (recettes et dépenses) a atteint au total Fr. 510 000 en nombre rond. Cette somme se répartit à raison de Fr. 285 000 pour les arrangements d'hôtels, 95 000 pour les transports et 130 000 pour les frais d'administration. Les campagnes de printemps, d'été et d'automne ont attiré en Suisse 2460 permissionnaires et nous

ont valu 10 283 nuitées. A Bâle, la Centrale occupe 6 personnes, dont 3 guides; à Carlsruhe et à Munich, l'effectif se monte à 3 et 2 agents respectivement. Prudemment employé, le fonds existant devrait permettre de faciliter les voyages de permissionnaires en Suisse pendant environ trois ou quatre ans encore.

VIII. Liste de membres

**de l'OCST, du Comité, du Bureau de l'Office,
du Siège auxiliaire et des Agences et de
la Commission de Contrôle**

1. Liste des membres de l'OCST

A. Confédération, administrations et établissements fédéraux

Confédération suisse	Berne
Chemins de fer fédéraux	Berne
Administration des postes, télégraphes et téléphones	Berne

B. Société suisse des hôteliers

C. Associations suisses

Aéro-Club de Suisse	Zurich
Alpar, Sté an. suisse pour la navigation aérienne	Berne-Belpmoos
Asmas, Association suisse des magasins de sport	Bâle
Association d'agences suisses de publicité	Zurich
Association des Entreprises Suisses de Monte-Pente, Funi- Luges et Télé-sièges	Lausanne
Association des entreprises suisses de navigation	Berne/Lucerne
Association professionnelle suisse de directeurs d'Offices de tourisme	Lausanne
Association des sociétés suisses de kursaals	Baden
Association suisse d'Auto-Transports concessionnés	Signau
Association suisse des buffetiers	Berne
Fédération suisse de l'enseignement privé	Genève
Association suisse des stations thermales	Ragaz-les-Thermes
Automobile-Club de Suisse	Berne
Fédération Suisse des Clubs de Camping	Genève